

à l'éternel problème du jeune travailleur qui ne peut se procurer un emploi parce qu'il n'a pas l'expérience voulue dans le secteur privé, est le Programme de formation et d'expérience professionnelles. Dans le cadre de ce programme, mis en oeuvre par les chambres de commerce, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada accorde des subventions servant à payer une partie des salaires des jeunes qui viennent de quitter l'école. Les employeurs acceptent d'embaucher ces jeunes pendant au moins 26 semaines, entre octobre et mars, tout en étudiant la possibilité de leur offrir un emploi permanent si tout va bien. En outre, mon collègue, le ministre des Finances, a déjà rendu public un projet portant sur \$100 millions de crédits affectés à l'emploi. Les modalités du projet sont en cours d'élaboration, mais il ne fait aucun doute que les meilleurs éléments du Programme de formation et d'expérience professionnelles en feront partie intégrante et qu'ils pourront ensuite être appliqués sur une échelle beaucoup plus grande. Les jeunes pourraient être les principaux bénéficiaires d'un tel programme.

De plus, la participation du secteur privé aux programmes destinés aux jeunes s'est récemment accrue grâce à la formation du Groupe consultatif national pour l'emploi des jeunes qui s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Il est composé de membres de secteurs clés de la collectivité, c'est-à-dire de jeunes, de représentants du monde du travail, du commerce, de l'industrie et de l'éducation; son rôle est de me fournir des conseils judicieux en matière de politiques et de programmes visant à résoudre les graves problèmes de l'emploi auxquels sont confrontés les jeunes.

Une des prochaines initiatives, dont j'espère annoncer les détails sous peu, consistera à regrouper sous un même "parapluie" tous les programmes fédéraux destinés à favoriser l'emploi des jeunes afin d'obtenir une meilleure coordination. Plusieurs provinces ont été fort actives dans ce domaine et j'espère qu'elles poursuivront leurs efforts. Je souhaite aussi que, à l'avenir, nous puissions mieux coordonner nos initiatives respectives dans ce domaine. Je vous écrirai sous peu à ce sujet...

Utilisation de l'ordinateur

Une des réalisations les plus récentes et les plus intéressantes de la Commission se présente sous la forme d'un nouveau



Les collègues offrent de nombreux cours préparant les étudiants au marché du travail. Cidessus, un cours du collège Algonquin, Ottawa, pour de futurs annonceurs de radio.

système informatisé de recherche sur les professions, système nommé à bon escient *Choix*; plusieurs d'entre vous le connaissent déjà. Au moyen de terminaux, il sera possible d'interroger l'ordinateur et les intéressés pourront également introduire en mémoire leurs caractéristiques personnelles; par exemple, les domaines d'intérêt, les aptitudes, les études qu'ils ont faites, leurs caractères physiques, et autres, ainsi que les conditions posées au sujet d'un emploi en ce qui touche le salaire, les perspectives d'avenir ou les conditions de travail. En retour, l'ordinateur fournira une liste de professions répondant à ces conditions, s'il y en a. Je suis heureux de constater que les provinces s'intéressent à ce système que l'on met actuellement à l'essai dans plusieurs écoles secondaires et universités, ainsi que dans un certain nombre de centres d'emploi du Canada.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a fourni et continuera de fournir aux orienteurs scolaires les nombreux documents qu'elle a rédigés pour l'orientation professionnelle et le placement, tout en admettant bien entendu qu'il incombe nettement aux provinces d'assurer l'orientation dans les écoles...

L'apprentissage

Passant à l'apprentissage, je constate qu'au Canada l'âge moyen des apprentis est de 23 ans, âge auquel les jeunes au sein de nombre de pays européens sont déjà des compagnons compétents. En outre, les études que nous avons effectuées ont démontré que ces mêmes pays constituent une source importante d'ou-

vriers qualifiés pour le Canada, ce qui retarde les programmes canadiens d'apprentissage et leur fait parfois jouer le rôle de source secondaire de travailleurs. Alors que nous connaissons le niveau de chômage le plus élevé de l'après-guerre, peut-on laisser persister cette situation?

Selon moi, l'amélioration du système canadien d'apprentissage est un élément essentiel d'une réorientation des sources de main-d'oeuvre reflétant plus étroitement les exigences du marché du travail. Pour diminuer notre dépendance à l'égard des ouvriers compétents venant de l'étranger et pour offrir à un plus grand nombre de Canadiens des carrières productives et rémunératrices dans les métiers spécialisés, nous devons accroître le nombre de compagnons compétents formés au Canada...

Étudiants et universitaires étrangers

Les dispositions de la Loi et du Règlement sur l'immigration s'appliquant aux étudiants étrangers constituent un excellent exemple des avantages que retirent les deux parties concernées de la collaboration fédérale-provinciale. A la suite de larges discussions avec les provinces, et à l'exception de certains cas particuliers, la Commission a décidé qu'elle exigerait que les étudiants obtiennent un "permis de séjour pour étudiant" avant d'entrer au Canada. Durant leur séjour, ils ne pourront changer de faculté ou d'établissement d'enseignement sans l'approbation officielle d'un agent d'immigration. Nous espérons ainsi, par ces mesures, mettre fin à la pratique courante parmi les étudiants étrangers d'aller d'un établissement à l'autre durant leur séjour au Canada. En